



COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 20 MARS 2018

Date de la convocation : 02 mars 2018

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Madame Pascale MOLBERT (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Jean Yves ROSAZZA (Titulaire), Monsieur Mathieu TRUFFART (Titulaire), Monsieur Alain LAFONTANA (Titulaire), Monsieur Bernard PAGES (Suppléant), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Gilles COUTREAU (Titulaire), Monsieur Segundo CIMBRON (Titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Madame Carole DELADERRIERE (Titulaire), Monsieur Vincent DEDIEU (Suppléant), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Monsieur Matthieu ROUYEYRE (Titulaire), Madame Carole VEILLARD (Titulaire).

**DÉLIBÉRATION N°180320_015
BUDGET PRIMITIF 2018
BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »**

**DÉLIBÉRATION N°180320_015
BUDGET PRIMITIF 2018**

BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu le vote de création du Budget annexe « Contrat de Partenariat Public Privé » par délibération en date du 09 juin 2009,

Vu le vote de changement de dénomination de ce Budget pour l'intituler « Aménagement Numérique du Territoire » par délibération en date du 26 janvier 2011,

Vu le vote du Contrat de Partenariat selon les règles des AE-AP/CP par délibération en date du 09 juin 2009,

Vu la convention de financement du réseau Haut Débit Girondin relative à la participation annuelle du Département de la Gironde conclue avec le Syndicat mixte Gironde Numérique en date du 07 mars 2012,

Vu l'avenant n°1 à la convention de financement du réseau Haut Débit Girondin relative à la participation annuelle du Département de la Gironde conclue avec le Syndicat mixte Gironde Numérique en date du 24 janvier 2014,

Vu la résiliation du Partenariat Public Privé par vote du Comité Syndical en date du 20 octobre 2016,

Vu la délibération du Comité Syndical de Gironde Numérique décidant d'un changement de mode de gestion du service public local des communications électroniques en approuvant le principe du recours à une délégation de service public pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit sur le territoire girondin hors Bordeaux Métropole et Ville de Libourne,

Vu la délibération d'ambition numérique du Conseil Départemental de la Gironde pour le Très Haut Débit,

Considérant le projet «Haut Méga» relatif à la couverture Très Haut Débit (THD) du territoire de la Gironde Hors Bordeaux Métropole et hors ville de Libourne,

Vu la délibération du 25 janvier 2018 du Comité Syndical attribuant une délégation de Service Public (DSP) sur 25 ans relative à l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit (THD) à l'opérateur ORANGE,

Vu le vote de la convention de Délégation de Service Public selon les règles des AP/CP par délibération en date du 20 mars 2018,

Vu la délibération de reprise des résultats 2017 en date du 20 mars 2018,

DÉLIBÉRATION N°180320_015 BUDGET PRIMITIF 2018

BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »

I - Exposé des motifs

Le Budget annexe « Aménagement Numérique du Territoire » du Syndicat mixte Gironde Numérique est dédié :

- Au Contrat de Partenariat Public Privé (PPP) (extensions comprises) en cours et sa résiliation courant 2018 : RIP 1G,
- Au projet « Gironde Haut Méga » en lien avec la Délégation de Service Public : RIP 2G.

Ce Budget retrace :

- Pour le RIP 1G :
 - La résiliation du Contrat de Partenariat Public Privé courant 2018,
 - Une quote part des loyers annuels, extensions comprises, étant dus au partenaire privé dans l'attente de la résiliation du PPP.
- Pour le RIP 2G « projet Gironde Haut Méga » :
 - Le marché d'opticalisation NRAZO réalisée en maîtrise d'ouvrage directe par Gironde Numérique,
 - La Délégation de Service Public de couverture Très Haut Débit (THD) du territoire de la Gironde Hors Bordeaux Métropole et hors ville de Libourne

RIP1G (Réseau d'Initiative Public 1° Génération)

L'indemnité de résiliation du PPP à hauteur de 36,8 millions net et telle que prévue par l'avenant de résiliation voté le 20 octobre 2016 par le Comité Syndical, se compose d'une part en investissement afin de solder l'encours de dette PPP dans les comptes de Gironde Numérique inscrit au compte 1675 conformément à la réglementation sur les PPP, ainsi que d'une part en charges exceptionnelles pour le solde à inscrire au compte 668. Cette indemnité sera financée par un emprunt bancaire sur 25 ans dont le remboursement des annuités sera assuré par les contributions actuelles et restantes du Département de la Gironde et des EPCI qui avaient opté en 2009 pour le paiement de leur contribution au PPP sur 19 ans.

Pour rappel il n'y a pas d'obligation de couverture par des ressources propres du remboursement anticipé de dette.

Dans l'attente du versement de l'indemnité de résiliation à Gironde Haut Débit, il convient de continuer à verser sur une partie de 2018 les loyers du PPP. Par précaution les loyers ci-dessous sont prévus sur la base des trois premiers trimestres de loyers dus au partenaire privé Gironde Haut Débit au regard des matrices contractuelles :

Contrat de Partenariat Public Privé

Le Budget lié au Contrat de Partenariat Public Privé retrace les loyers prévisionnels L1 (investissement), L2 (financement), L3 (exploitation) et L4 (impôts et taxes) à payer à la société de projet Gironde Haut Débit tels qu'ils ressortent de la matrice financière du contrat modifiée (annexe10).

DÉLIBÉRATION N°180320_015 BUDGET PRIMITIF 2018

BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »

Extension « GirNum V2 »

Le Budget lié au Contrat de Partenariat Public Privé retrace les loyers prévisionnels L1 (GER investissement), L3 (exploitation) et L4 (impôts et taxes) à payer à la société de projet Gironde Haut Débit tels qu'ils ressortent de la matrice financière de l'avenant n°3.

Extensions pour la COBAS et la Communauté de communes Jalle Eau Bourde

Le Budget lié au Contrat de Partenariat Public Privé retrace les loyers prévisionnels L1 (GER investissement) et L3 (exploitation) à payer à la société de projet Gironde Haut Débit tels qu'ils ressortent de la matrice financière des avenants n°4 et 5.

Articulation RIP1G – RIP 2G – Opérations d'Ordres non budgétaires patrimoniales

Dans de le cadre du projet Gironde Haut Méga, le périmètre du contrat de partenariat résilié est remis en exploitation par voie d'affermage au titulaire de la délégation de service public ce qui nécessite de procéder aux opérations d'ordres non budgétaires suivantes :

- Sources réglementaires : Avis 2011-11 et 2013-04 CNOCP et avis MAPPP n°11-08
- Régularisation au bilan de l'imputation comptable avant résiliation et reprise chez GN puis mise à disposition du délégataire :
 - Passage du bien au 248 (autres affectations) du fait de l'absence d'amortissement des biens chez le partenaire public.
- Reprise des biens objet du PPP dans les comptes de Gironde Numérique par régularisation de l'actif et reprise des amortissements effectués par le partenaire privé :
 - Passage de l'actif de 69,9 millions à la valeur réelle après reprise des amortissements.
- Mise à disposition concomitante auprès du délégataire des biens objet du PPP remis en affermage :
 - Passage du bien au 241 (mise en concession ou en affermage).

RIP2G (Réseau d'Initiative Public 2° Génération – Projet Gironde Haut Méga)

Le Budget lié au projet Gironde Haut Mega retrace :

- Les flux en dépenses recettes relatifs à la Délégation de Service Public
- Les crédits d'assistance pour la maîtrise d'ouvrage
- Les crédits relatifs au remboursement des charges en ressources humaines et frais annexes pesant sur le budget principal et en relation avec le projet « Gironde Haut Méga »
- Les investissements réalisés en maîtrise d'ouvrage directe par Gironde Numérique (inclusion numérique et sites publics)
- les flux relatifs au remboursement du capital et des intérêts de l'emprunt porté par Gironde Numérique pour le financement de la subvention publique à verser au délégataire. La subvention publique à verser au délégataire sera financée par un emprunt bancaire sur 25 ans dont le remboursement des annuités sera assuré par les contributions des divers cofinanceurs publics. Les premières contributions seront appelées à compter du Budget 2019.

DÉLIBÉRATION N°180320_015 BUDGET PRIMITIF 2018

BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »

Dans la cadre de l'initialisation de la structuration budgétaire du RIP 2G, il a été convenu que le Conseil Départemental contribue en investissement à hauteur de 5 000 000 € en 2018 pour permettre la couverture du capital de la dette N+1 par le résultat reporté de l'année N. cette somme sera sacralisée sur la durée du projet et satisfait à la règle de la couverture du capital de la dette N+1 par des ressources propres. Le résultat de chaque année en investissement sera à minima égal à 5 000 000€.

II - Présentation du Budget

Le projet de Budget Primitif est voté avec une reprise des résultats de l'année 2017.

Le projet de Budget Primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes est arrêté pour un montant total de 100 263 742 euros, se décomposant en :

- 14 382 142 euros en section d'exploitation,
- 85 881 600 euros en section d'investissement.

Il se présente comme suit :

1 - Dépenses et recettes de la section d'exploitation

Les dépenses d'un montant total de 14 382 142 euros sont réparties entre :

Opérations réelles :

- Chapitre 011 (charges à caractère général) pour 2 243 142 euros,
 - Dont loyers d'exploitation L3 + L4 à verser à Gironde Haut Débit
 - Dont emplois des redevances versées par le délégataire (frais de contrôles, usages numériques notamment)
- Chapitre 012 (charges de personnel) pour 460 000 euros,
 - Remboursement au budget principal des charges en ressources humaines qu'il supporte et qui concernent le SPIC
- Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) pour 500 euros,
- Chapitre 66 (charges financières) pour 5 081 500 euros,
 - Dont loyer de financement L2 à verser à Gironde Haut Débit
 - Dont partie indemnité de résiliation PPP
- Chapitre 67 (charges exceptionnelles) pour 306 000 euros,
 - Inclusion numérique

Opérations d'ordres :

- Chapitre 023 (virement à la section d'investissement) pour 6 290 000 euros,
- Chapitre 042 (dotations aux amortissements) pour 1 000 euros.

DÉLIBÉRATION N°180320_015 BUDGET PRIMITIF 2018

BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »

Les recettes d'un montant total de 14 382 142 euros sont réparties entre :

Opérations réelles :

- Recettes commerciales PPP pour 2 912 721 euros,
- Participation du CD33 au RIP2G pour 650 000 euros,
- Participation des EPCI au RIP1G pour 32 840 euros,
- Redevances des NRAMED PPP pour 42 110,68 euros,
- Redevances DSP pour 745 800 euros,

Opérations d'ordres :

- Amortissement des subventions d'équipement reçues pour 3 203 000 euros,
- Excédent d'exploitation reporté pour 6 795 670,32 euros.

2 - Dépenses et recettes de la section d'investissement

Les dépenses d'un montant total de 85 881 600 euros sont réparties entre :

Opérations réelles :

- Chapitre 16 (remboursement capital emprunt) pour 33 836 905,51 euros,
 - Paiement d'une part de l'indemnité de résiliation PPP
 - Loyers d'investissement (L1 part dette) à verser à Gironde Haut Débit
- Chapitre 21 (immobilisations corporelles) pour 5 000 euros,
- Chapitre 23 (immobilisations en cours) pour 4 549 096,05 euros (dont RAR 2017 de 291 360,05 euros compris),
 - Prévision de travaux hors DSP
- Chapitre 27 pour 6 831 184 euros,
 - Subvention de 1^{er} établissement (raccordements compris) à verser au délégataire (selon CP 2018 votée le 20 mars 2018)

Opérations d'ordres :

- Chapitre 040 (amortissement des subventions d'équipement) pour 3 203 000 euros,
- Chapitre 041 (constatation créance) pour 35 076 310 euros,
- Solde d'investissement N-1 reporté pour 2 380 104,44 euros.

Les recettes d'un montant total de 85 881 600 euros sont réparties entre :

Opérations réelles :

- Subventions d'investissement reçues pour 9 402 667,31 euros (dont RAR 2017 de 56 076,80 euros compris)
 - Dont Département de la Gironde pour 8 589 000 euros,
 - Dont subvention des EPCI pour 757 642,30 euros
- Emprunt bancaire pour un montant de 32 496 235 euros
 - Afin de résilier le PPP en cours
 - Afin de financer les investissements réalisés dans le cadre de la DSP et hors DSP
- Affectation des résultats pour couverture besoin de financement de la section d'investissement (RAR compris) pour 2 615 387,69 euros

**DÉLIBÉRATION N°180320_015
BUDGET PRIMITIF 2018**

BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE »

Opérations d'ordres :

- Virement de la section de fonctionnement pour 6 290 000 euros,
- Amortissement des immobilisations pour 1 000 euros,
- Constatation d'une créance sur les membres pour 35 076 310 euros

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- De bien vouloir approuver ce Budget Primitif 2018 du Budget annexe « Aménagement Numérique du Territoire ».

Adopté à l'unanimité,
Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 20 mars 2018

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 33 - Aménagement numérique du territoire BP 2018

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Présenté par le Le Président,
 A Bordeaux, le 20/03/2018
 Le Le Président,

Nombre de membres en exercice : 35
 Nombre de membres présents : 18
 Nombre de suffrages exprimés : 18
 VOTES : Pour : 18
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session
 A Bordeaux, le

Date de convocation : 02/03/2018

Les membres du Comité syndical,



A collection of approximately 15 handwritten signatures in black ink, arranged in several rows. Some signatures are clearly legible, such as 'Jagnac', 'Jaurès', 'Jellad', and 'b Paye p. Tarbes'. The signatures vary in style, from cursive to more stylized or scribbled forms.

Certifié exécutoire par le Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Bordeaux, le